

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2023-27 du 30 août 2023

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU DES EAUX USEES – AVENANT N°2

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre (MO) pour la réhabilitation du réseau des eaux usées ;
Vu la notification d'attribution du marché en date du 24 mai 2022 ;
Vu la décision 2022-32 attribuant le marché de MO à la société OCEAM INGENIERIE pour un montant de 11 200,00 € TTC ;
Vu le 1^{er} avenant d'ajustement du marché de maîtrise d'œuvre depuis que la 1^{ère} estimation du montant du marché de travaux a été revue à la hausse, tout en prenant en compte le fait que la société OCEAM INGENIERIE a proposé de conserver le montant revu à la hausse en réduisant son taux de rémunération de 4,00 à 3,80 % ;

Considérant la nécessité de modifier à nouveau le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte les travaux supplémentaires sur le secteur de Kervy (10 branchements) demandés par le pouvoir adjudicateur ;

DECIDE

Article 1 : Le marché de MO pour la réhabilitation du réseau des eaux usées est modifié comme suit :

Montant initial du marché	9 333,33 € HT
Montant avenant n°1	3 899,87 € HT
Montant avenant n°2	594,26 € HT
Nouveau montant total du marché :	13 827,46 € HT

Le Maire,
Patrick BEILLON

